



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **18 décembre 2023** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #4 - Samantha Jalbert-Paré
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Rénald Drouin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Ginette Vachon, directrice générale agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 14 décembre 2023.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024
- 4 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
TAXATION 2024
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2023-
12-8816



2023-

12-8817

N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

3 - PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

**PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-BENOÎT LÉTOURNEAU.**

Attendu que les prévisions budgétaires des dépenses pour l'année 2024 de la municipalité d'East Broughton totalisent un montant de 5 027 106 ;

Attendu que les prévisions budgétaires des revenus pour l'année 2024 de la municipalité d'East Broughton totalisent un montant de 5 027 106;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le budget 2024 tel que présenté.

2023-

12-8818

**4 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
TAXATION 2024**

Le conseiller Darrell Paré par la présente:

- Donne avis de motion que lors d'une séance subséquente, le conseil municipale adoptera le règlement de taxation pour l'année 2024.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté son budget pour l'année financière 2024, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2024;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Julie Leblond lors de la séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil d'East Broughton, le 18 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement de taxation 2023-257 imposition de taxe foncière, taxes spéciales, du tarif de compensation pour les taxes de services de l'année et pour fixer les conditions de perception a été présenté et déposé par le maire ou le pro-maire, lors de la séance ordinaire ou extraordinaire du 18 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par _la conseillère Julie Leblond et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité d'East Broughton ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir:



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

DÉFINITION

1 unité = 1 porte ou 1 logement

SECTION 1 – TAXE FONCIÈRE

ARTICLE 1-1

Qu'une taxe foncière de 0.57 \$ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée sur tout immeuble imposable résidentiel situé sur le territoire de la municipalité d'East Broughton.

ARTICLE 1-2

Qu'une taxe foncière de 1.07 \$ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée sur tout immeuble imposable commercial situé sur le territoire de la municipalité d'East Broughton.

ARTICLE 1-3

Qu'une taxe foncière de 1.21 \$ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée sur tout immeuble imposable industriel situé sur le territoire de la municipalité d'East Broughton.

ARTICLE 1-4

Qu'une taxe spéciale de 1.05 \$ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour le service de la dette sur tout immeuble imposable situé sur l'ensemble du territoire de la municipalité d'East Broughton.

SECTION 2-TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES, RECYCLABLES ET COMPOSTABLES.

ARTICLE 2.1- MATIÈRES DESTINÉES À L'ENFOUISSEMENT

Les tarifs de compensations pour l'enlèvement et la disposition des ordures ménagères, la récupération et le compostage sont fixés à :

Le montant est fixé par catégorie d'immeuble:

A) Immeuble résidentiel Unité

Pour tout logement résidentiel : 217 \$

Pour chaque logement additionnel dans un même immeuble... 1 unité de plus;



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

Immeuble commercial

Pour tout commerce à même la résidence : 405 \$

Pour tout commerce : 650 \$

Pour chaque local distinct:

Pour chaque local additionnel pour des fins de services professionnels ou d'affaires dans un même immeuble..... 1 unité de plus

Bar..... 2 unités

Salon de coiffure..... 1,5 unité

Ferme..... 2 unités

Tout autre local commercial..... 1 unité

B) Immeuble industriel pour chaque industrie

Pour toutes les industries : 1 100 \$

C) Conteneur industriel ou commercial (taxe de service pour l'enfouissement)

Le taux pour trois (3) conteneurs et moins :

Type de conteneur	Unité	Taux de base commercial : 650 \$ Taux de base industriel : 1100 \$
V2	1.25	Taux de base X unité
V4	1.50	Taux de base X unité
V6	1.75	Taux de base X unité
V8 – V9	2.00	Taux de base X unité

Lorsque l'immeuble possède quatre (4) à six (6) conteneurs, la taxe sera doublée.

SECTION 3 - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

ARTICLE 3.1

Que soit exigé et prélevé, pour l'année fiscale 2024, de tous les usagers propriétaires particuliers d'un logement ou local occupé par lui, loué ou à



Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

louer pour le service d'aqueduc dans la municipalité d'East Broughton un tarif annuel de 303,00 \$.

SECTION 4 - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DES ÉGOÛTS

ARTICLE 4.1

Qu'un tarif annuel de 110,00 \$ soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2024 de tous les usagers de la municipalité d'East Broughton, propriétaires particuliers d'un logement ou local occupé par lui, loué ou à louer pour le service des égouts.

SECTION 5 - TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, POUR LES COMMERCES, INDUSTRIES, INSTITUTIONS, ORGANISMES OU AUTRES

ARTICLE 5.1

Type de commerce	Unités	
	Aqueduc	Égoût
Pour le premier local utilisé pour des services		
Professionnels ou d'affaires dans un même immeuble (Assurance, comptable, etc.)	1	1
Pour chaque local distinct	1	1
Abattoir	3	6
Ambulance	1	1
Atelier débosselage	1,5	1
Bar	1.5	1
Bureau de poste	1	1
Entrepôt	1	1
Épicerie	3	2
Électricien	1	1
Ferme et habitation	3	3
Centre d'hébergement (non-autonome)	0.2/chambre	0.2/chambre
Restaurant	1.5	3



*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

N° de résolution
ou annotation

Lave-auto	3	2
Garage mécanique	1	1
Institution financière	1.5	1.5
Pharmacie	1.5	1.5
Poste essence	1.5	1
Quincaillerie	1	1
Restaurant saisonnier	1.5	1
Salle de réception	2	2
Salon de coiffure, esthétique	1.5	1
Salon funéraire	1.5	1
Studio de conditionnement physique	1	1
Atelier de ferblanterie	2	1
Industrie	3	3

Secteur	Aqueduc	Égoût
	\$/unité	\$/unité
East Broughton	303,00 \$	110,00 \$

ARTICLE 5.2

Service d'eau et d'égoût pour les non-desservies

Qu'une taxe foncière de (-0,22 \$) du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imputé sur tout immeuble imposable non-desservi situé sur le territoire de la municipalité d'East Broughton.

ARTICLE

5.3

Service d'eau et d'égoût pour les non-résidents

Secteur	Aqueduc	Égoût
	\$/unité	\$/unité
Non-résidents	605,00 \$	230,00 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

TARIF 2024 POUR LES SERVICES

SECTION 6 – TAXE POLICE

ARTICLE 6.1

Le montant pour le service de police est fixé à 95,00 \$ sur chaque unité imposable résidentiel dans la municipalité d'East Broughton. Concernant les commerces et les industries un montant est fixé à 150,00 \$ chaque immeuble.

SECTION 7 – Taxe incendie

ARTICLE 7.1

Le montant pour le service d'incendie est fixé à 145,00 \$ sur chaque unité imposable dans la municipalité d'East Broughton.

Type de commerce	Unités
Commercial	1.5
Centre de la petite enfance	2
Exploitation agricole	3
Industriel	3
Poste essence	3
Résidence personnes âgées	3

SECTION 8 - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LOISIRS

ARTICLE 8.1

Que soit exigé et prélevé, pour l'année fiscale 2024, sur tous les immeubles résidentiels dans la municipalité d'East Broughton un montant de 360,00 \$ chaque unité pour les services de loisirs.

SECTION 9 - BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

ARTICLE 9.1

Le coût pour la vidange des fosses septiques est de 100,00 \$, pour tous types et volumes de fosses.

Fosses : Les fosses sont vidangées par la municipalité une fois aux deux (2) ans.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

SECTION 10 - NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS

ARTICLE 10.1

Le Conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations de plus de 300 \$, tel que prévu à la LFM, c.F-2.1 a.263 parag.4, sont payables comptant ou en huit (8) versements égaux, soient le 5 avril, 5 mai, 5 juin, 5 juillet, 5 août, 5 septembre, 5 octobre et 5 novembre 2024.

SECTION 11 - PAIEMENT EXIGIBLE ET TAUX D'INTÉRÊT

ARTICLE 11.1

Le Conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, seul le montant du versement est alors exigible et porte intérêt à raison de 12% par année à compter de l'échéance du premier versement.

ARTICLE 11.2

Le Conseil décrète que des frais de 25,00 \$ seront exigibles pour encaissement de chèque sans provision.

ARTICLE 11.3

Les frais exigibles pour les biens et services tels qu'énumérés ci-dessous seront chargés.

1. Confirmation de taxes et confirmation d'évaluation 50\$ / par matricule
2. Employé municipal 57\$ / heure

Le samedi le taux horaire est majoré d'une demie (1/2) et le dimanche du double. Une (1) heure minimum sera facturée de semaine et un minimum de trois (3) heures les samedis, dimanches et jours fériés.

SECTION 12 - Tarification municipale

ARTICLE 12.1

Photocopies ou impressions 0.25\$ / la copie

Télécopies 1,00\$ / la numérisation

SECTION 13 - Panneau numérique

ARTICLE 13.1

Pour afficher un événement lucratif sur le panneau numérique de la Route 112 qui est situé dans la municipalité d'East Broughton ou de Sacré-Cœur-de-Jésus, voici le tarif :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Événement 1 semaine 25\$

Événement 1 mois 60\$

Événement 1 mois à 6 mois 120\$

Tout affichage pour une publicité en lien avec un organisme à but non lucratif
0\$

SECTION 14 - ENTRÉE EN VIGUEUR

ARTICLE 14.1

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

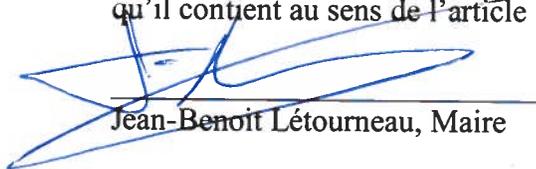
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Darrell Paré et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h38.

ADOPTÉE


Jean-Benoit Létourneau
Maire


Ginette Vachon
Directrice générale et greffière trésorière

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Benoit Létourneau, Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Ginette Vachon, directrice générale, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.


Ginette Vachon

Ginette Vachon, Directrice générale et greffière trésorière

2023-
12-8819